

AVIS DE COURSE

Régate Dériveurs Sud Bassin – CN CLAOUÉY
Régate Dériveurs Sud Bassin
samedi 25 novembre 2023
Inter-série dériveurs
Grade : 5B

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 es Règles de Course à la Voile
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.cnclaouey.com

3 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Optimist, Open Skiff, ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, Europe, RS FEVA double, Inter série Dériveur.

A / Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

B / Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur :

https://cnclaouey.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=119828&controle=d1d8bb8b

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 18 novembre 2023
Solitaire	10 €
Double	20 €

Les concurrents non enregistrés avant la clôture des inscriptions devront acquitter, à la confirmation des inscriptions (cf 8.1), les droits majorés de 10 €.

6 PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

date	de	à
Samedi 25 novembre	9h	11h

8.2 Nombre de courses : 3

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 13h00

8.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit, type banane.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la règle 44.1 (pénalité de deux tours).

14 CLASSEMENT

Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

ANNEXE ZONE DE COURSE

